



COMPTE-RENDU COMMISSION CIMETIERES DU 22 JUIN 2015

La Commission Cimetières s'est réuni le LUNDI 22 JUIN 2015, à 14h30, sous la présidence de :

Mr Patrick BOUILLON, Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES

Présents : Patrick BOUILLON, Victor-Emmanuel PACAUD, Sylvie LHENRY, ~~Rémi ROCHAY~~

Absents : Rémi ROCHAY

Invité : Frédéric MORIN, employé communal

Date de Convocation : VENDREDI 12 JUIN 2015

1-ENTRETIEN MAUVAISE HERBES - NOUVEAU CIMETIERE DU BAS

La Commission note que les allées ont été traitées par l'Employé Communal la semaine précédente, au constat des jaunissements qui s'amorcent sur les mauvaises herbes. Cependant les dernières pluies du week-end précédent conjuguées à une augmentation de la température du sol ont déclenché une repousse abondante.

C'est ce contexte de repousse qui a sans doute déplu récemment à certains habitants s'étant plaint « du peu d'entretien des cimetières de Lugny ». Cependant Le Maire précise qu'il a procédé lui-même les Vendredi 19 et Samedi 20 Juin à une intervention dans les allées du Cimetière du bas pour juguler ces repousses intempestives.

La commission a demandé à l'employé communal de veiller régulièrement à désherber les allées des cimetières.

La commission note que l'entreprise chargée par le Commune de l'entretien des pelouses ne se charge plus de passer des produits désherbants dans les allées compte-tenu du changement de législation qui oblige désormais à une formation qualifiante pour être habilité pour ce faire : c'est donc l'employé communal de Lugny qui, ayant eu cette habilitation, ce charge de cette tâche. La commission suggère de tenir compte de ce fait pour avoir une lecture plus critique du prochain devis annuel de l'entreprise en fin d'année.

2-RAVINEMENTS LATERAUX - NOUVEAU CIMETIERE DU BAS

La Commission constate la présence des ravinelements au sol consécutifs aux dernières pluies du week-end précédent.

Le phénomène est particulièrement présent dans la partie du coté EST, à droite en entrant par la porte principale, et notamment le long du mur à partir de la petite porte latérale.

La Commission considère qu'une modification du traitement des eaux pluviales doit être envisagée pour éviter aux eaux de ruissellement, lors de grosses pluies, de passer par le portail latéral et venir déferler sur le sol en grès du cimetière en creusant de profondes ravines.

Après délibération, la Commission suggère de faire étudier un devis par une entreprise pour mettre en place un trottoir le long du mur extérieur du cimetière qui jouera son rôle de déflecteur des écoulements des eaux pour les drainer loin du portail latéral, et empêcher que de flots trop importants de ruissellement de pénétre dans le cimetière au sol.

En attendant la mise en place de cette solution à moyen terme, le commission suggère de condamner l'accès au cimetière par le porte latérale et de mettre en place provisoirement sur le seuil de celle-ci un déflecteur temporaire, sous la forme d'une plaque de ciment, tenue en travers de l'ouverture de la porte, bloquée par des moellons et étanchéifiée par du sable. Ceci permettra d'éviter très rapidement aux prochaines pluies fortes de venir attaquer le sol du cimetière, en attendant la mise en place d'une solution pérenne adaptée.

3-SALISSURES SUR LE TOMBES ET AU SOL - NOUVEAU CIMETIERE DU BAS

La Commission constate la présence de nombreuses salissures au sol et sur les tombes, causées par les brindilles asséchées des deux arbres thuyas plantés au coin NORD-EST du nouveau cimetière.

La Commission suggère de faire établir un devis d'abatage de ces deux arbres dont la présence amène de nombreux désagréments depuis pas mal d'années. Cela permettra de pouvoir déplacer le trottoir actuel qui délimite l'aire au sol d'implantation de l'arbre située dans la voie en impasse conduisant à la cour arrière de la Grande Salle Communale.

Les éléments de trottoir ainsi récupérés pouvant tout à fait être utilisés pour aménager le trottoir de protection suggéré au chapitre précédent.

4-JARDIN DU SOUVENIR - ANCIEN CIMETIERE DU HAUT

La Commission constate le mauvais état général du « Jardin du Souvenir » utilisé pour le stockage de cendres de défunts.

L'employé communal a déjà réaménagé une partie de la zone en décaissant une épaisseur de terrain suffisante pour désherber racines et herbes et épandre sur la surface un gravier plus commode à tenir propre et à désherber au jour le jour.

La commission propose une demi-journée de « travail citoyen » pour aider l'employé communal à terminer l'aménagement de la zone du Jardin du souvenir avec notamment en finition, posé sur un géotextile bloquant la pousse de mauvaise herbes, la mise en place de gros gravier ou galets colorés.

5-ENTREE PROCHE ET PORTE CIMETIERE - ANCIEN CIMETIERE DU HAUT

La Commission constate la difficulté à ouvrir la vieille porte du cimetière et demande à l'Employé communal d'intervenir rapidement au niveau de la surface de frottement empêchant parfois la bonne ouverture de la porte, surtout pour des personnes âgées.

Elle entend également l'argumentaire de Frédéric attirant l'attention de la Commission sur la nécessité de traiter la question de l'écoulement des eaux de ruissellement sous le porche d'entrée du cimetière.

La Commission suggère de faire établir un devis pour mettre en place un caniveau préfabriqué et grillagé pour capter les eaux de ruissellement devant le seuil intérieur de la porte du cimetière, en profitant du passage d'une canalisation enterrée d'évacuation d'eaux pluviales, passant précisément su niveau du seuil, sous la couche de gravier actuel. Une alternative pourrait être également de canaliser en surface le ruissellement dans un goulotte pavée, doublée d'une surface de goudron à froid.

6-PROCEDURE DE REPRISE - ANCIEN CIMETIERE DU HAUT

La Commission constate le mauvais état général de la zone basse de l'ancien cimetière du haut et considère qu'il y aurait nécessité d'envisager progressivement un réaménagement complet de la surface pour pouvoir définir des allées plus carrossable, et une captation plus efficace des eaux de ruissellement. D'autre part certains monuments de tombes anciennes commencent à présenter des signes de faiblesse qui peuvent présenter un risque pour le public

La Commission décide de lancer une nouvelle procédure de reprise des tombes non entretenue : un inventaire des tombes réputées en état d'abandon et de délabrement sera fait durant les 3 prochains mois par la Mairie, puis une enquête auprès des descendants connus sera diligentée pour connaître leur volonté ou point de vue sur l'éventualité d'une relève des sépultures.

Pour les tombes dont aucun descendant ne pourrait être joint facilement, une pancarte signalant le processus de reprise en cours sera disposée sur la tombe durant deux Toussaints consécutives entre OCTOBRE 2015 et DECEMBRE 2016.

Une fois connue la liste des tombes et sépultures pouvant être relevée, une action sera menée en 2017 pour une procédure de reprise, libérant une surface qui pourra être plus facilement aménagée de manière globale contre les ruissellements

Après épuisement des sujets, la séance de la commission est levée à 15 h 30.